

---

**Rapport de la Commission des Finances sur le préavis 16-2013 concernant la demande de construction d'un collecteur d'eaux usées au chemin du Chapon, tronçon inférieur et le remplacement de l'éclairage public**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 2 septembre 2013 à la maison communale.

Présents : M. Alain Vionnet, Président  
Mme Marie-France Vouilloz Burnier, secrétaire  
M. Stéphane Jaquet  
M. Jacques Laurent  
M. Eric Rochat  
M. Pierre Zapf

Excusé : M. Marc-Antoine Chaudet, démissionnaire

M. Alain Bovay, Syndic, ainsi que M. Stéphane Roulet, Boursier communal, étaient également présents à la séance et la commission les remercie de leurs explications détaillées concernant le projet.

Présentation de l'objet

Monsieur le Syndic rappelle que l'objet de ce préavis relève des obligations de la commune. Le SESA ayant accordé un délai au 30 octobre 2011 pour la réalisation de ces travaux, le propriétaire attend la mise en conformité depuis lors.

La clé de répartition des frais de ces travaux a été calculée sur ce secteur comme sur le reste du réseau communal ; le propriétaire a demandé qu'une offre lui soit proposée pour exécuter le raccordement de son bâtiment. La taxe d'introduction au réseau se monte à 6'500.- et est calculée d'après la surface de la parcelle.

Le coût des travaux de génie civil et celui des honoraires de l'ingénieur sont répartis entre la commune, le propriétaire et Romande Energie. Le propriétaire prend seul à sa charge la prestation intitulée « Séparation des eaux claires et infiltration ».

L'entreprise choisie pour effectuer ces travaux, suite à la procédure sur invitation, est celle qui a produit l'offre la moins chère.

Conclusions

Au vu des éléments susmentionnés, la Commission des finances propose au Conseil, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis 16-2013, soit :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à la Municipalité un crédit de 158'000.- ;
- Encaisser la taxe unique de raccordement aux eaux usées ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 10 ans au maximum pour le service évacuation des eaux usées et pour l'éclairage public via le compte 430.3143.

Pour la Commission des Finances :

Le Président

  
Alain Vionnet

La secrétaire

  
Marie-France Vouilloz Burnier

